



Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 51 77 00 Tele: 20046 Fax (251-1) 51 30 36

**CONSEIL DES MINISTRES
SOIXANTE-DIXIEME
SESSION ORDINAIRE/
CINQUIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'AEC
6-10 JUILLET 1999
ALGER (ALGERIE)**

**CM/2105 (LXX)
ORIGINAL : ANGLAIS**

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'OUA SUR
LES REFUGIES RELATIF A LA SITUATION DES REFUGIES,
DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES
EN AFRIQUE**

JUIN 1998 A JUILLET 1999

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'OUA SUR LES
REFUGIES RELATIF A LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES
ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE
JUN 1998 A JUILLET 1999**

I. INTRODUCTION

1. La Commission de l'OUA sur les réfugiés a, depuis la présentation de son rapport à la soixante-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue en juin 1998 à Ouagadougou (Burkina Faso), continué de suivre de près le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées sur le continent. Elle a, avec le Secrétariat général de l'OUA, mené diverses activités en vue de trouver des solutions durables au problème des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Certaines des activités les plus marquantes ont été notamment la tenue les 13 et 14 décembre 1998 à Khartoum (Soudan) de la réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, la fourniture d'assistance aux réfugiés, en particulier dans le domaine de l'éducation, les missions d'évaluation effectuées dans certains Etats membres affectés par le problème des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la participation à des réunions et à un atelier sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

2. La Commission a mené à bien ses activités, en particulier la tenue de la réunion ministérielle au Soudan, de même que les missions d'évaluation du problème des réfugiés et des personnes déplacées effectuées dans des Etats membres. Toutes ces activités ont été menées en étroite coopération avec le HCR, le CICR et les organisations non gouvernementales (ONG) qui interviennent dans les Etats membres concernés.

**II. SITUATION GENERALE DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES
PERSONNES DEPLACEES**

3. Au cours de la période considérée, l'Afrique a continué d'abriter le plus grand nombre de réfugiés, environ 5 millions de personnes, et près de 15 millions de personnes déplacées. Le continent réunit également les germes d'un éventuel déplacement de populations à large échelle, d'autant plus que les conflits persistants et les troubles civils dans certains pays continuent de saper les efforts déployés pour résoudre le problème. La situation a atteint un niveau alarmant au moment où le

continent se trouve dans une période difficile de redressement et de transformation économiques. Les pays les plus affectés sont l'Angola, le Burundi, les Comores, la Guinée Bissau, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie et la Sierra Leone.

4. Malgré ses problèmes socio-économiques énormes, l'Afrique a constamment relevé les nombreux défis auxquels elle se trouve confrontée, en accordant l'asile à des milliers de réfugiés. Les pays d'accueil continuent de consentir d'énormes sacrifices en vue de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées. Il est même difficile de quantifier les sacrifices qui ont été consentis en termes d'argent. La présence des réfugiés et des personnes déplacées constitue un énorme fardeau pour les pays d'asile et, à ce titre, ces pays méritent d'être félicités. Toutefois, au cours des récentes années, cette présence menace la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays d'asile et est source parfois de mésentente entre les pays d'asile et les pays d'origine, et même les organisations humanitaires. C'est ainsi que ces problèmes ont créé des situations complexes et de nouveaux défis aux pays d'accueil et à la communauté internationale en général.

5. Alors que les dirigeants africains recherchent des solutions politiques au problème, la communauté internationale de son côté se doit de continuer à fournir l'assistance financière et matérielle indispensable aux pays d'origine et aux pays d'accueil pour permettre de réduire les souffrances des milliers de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées en Afrique.

III. ACTIVITES DE LA COMMISSION

6. Depuis son dernier rapport au Conseil des Ministres en juin 1998, la Commission de l'OUA sur les réfugiés s'est réunie plusieurs fois, surtout au niveau de son bureau, pour examiner les différentes questions concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. L'une des réunions les plus importantes a été la réunion ministérielle qui a eu lieu à Khartoum (Soudan).

7. Par ailleurs, la Commission a effectué des missions dans différents pays africains pour y évaluer le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées pendant la période considérée.

A. REUNIONS ET ATELIER

i. Réunion ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique

8. En application de la décision CM/Dec.362 (LXVI) adoptée par la 66^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA tenue en mai 1997 à Harare (Zimbabwe) et qui a ensuite été entérinée par la décision CM/Dec.412 (LXVIII) à Ouagadougou en juin dernier, le Secrétaire général de l'OUA a convoqué, en étroite collaboration avec le HCR, une réunion ministérielle de la Commission de l'OUA sur les réfugiés en vue de discuter et de trouver des solutions durables au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique.

9. La réunion, qui a été précédée d'une rencontre des experts, s'est tenue les 13 et 14 décembre à Khartoum (Soudan). La majorité des Etats membres ainsi que différentes organisations internationales, des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des observateurs y ont pris part.

10. En raison de la persistance de la crise humanitaire et des réfugiés en Afrique, la réunion a examiné les questions de protection des réfugiés et discuté des moyens pour formuler des stratégies en vue de trouver des solutions durables au problème qui dure depuis longtemps. A l'issue de la réunion ministérielle de deux jours, des recommandations pertinentes et une déclaration ont été adoptées ; elles constituent les annexes I et II du présent rapport.

i. Réunion du Comité des bourses de l'OUA pour les réfugiés

11. Le Comité des bourses de l'OUA s'est réuni le 18 août 1998, sous la présidence de S.E. M. Osman El Sayed, Ambassadeur du Soudan, en sa qualité de président de la Commission de l'OUA sur les réfugiés, pour examiner les demandes de bourse soumises par les étudiants réfugiés.

12. Sur les 40 demandes reçues, le Comité a octroyé des bourses à 14 étudiants réfugiés qui ont réuni les critères établis. Présentement, l'OUA finance les études de 51 étudiants réfugiés au titre de l'année scolaire 1998/1999 pour un montant total de 255.000\$ EU.

iii. Réunion de la 49^{ème} session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (EXCOM), Genève, 5-6 octobre 1998

13. Le Secrétaire général adjoint chargé des affaires politiques, S.E. l'Ambassadeur D. Antonio, le président de la Commission de l'OUA sur les réfugiés, S.E. M. Osman El Sayed, Ambassadeur du Soudan en Ethiopie, le rapporteur de la Commission, S.E. M. Jean-Hilaire Mbea Mbea, Ambassadeur du Cameroun en Ethiopie, le Secrétaire exécutif de la Mission permanente de l'OUA à Genève, l'Ambassadeur A. Besind, ainsi que le Chef du Bureau de l'OUA pour les réfugiés, M. E.M. Ngung, ont participé à la réunion de la 49^{ème} session de EXCOM.

14. Au cours de cette session, l'Ambassadeur Osman a fait une déclaration au nom de l'OUA et a mis l'accent sur l'ampleur du problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Il a fait état des efforts que déploie l'OUA pour chercher une solution durable au problème et, à cet égard, il a mentionné la réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique prévue les 13 et 14 décembre 1998 à Khartoum (Soudan). Il a exhorté les participants à la session à prendre part à cette importante réunion.

iv. Atelier sur le déplacement des populations en Afrique

15. L'atelier sur le déplacement des populations en Afrique s'est tenu les 19 et 20 octobre 1998. Il a été conjointement organisé par Brookings Institution (Washington D.C.), le HCR et l'OUA, et 55 délégués représentant des organisations internationales, régionales et sous régionales, des organisations non gouvernementales et des institutions de recherche en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord y ont pris part.

16. Les participants ont exprimé les mêmes préoccupations pour les personnes déplacées, bien qu'ils soient venus d'horizons différents qui reflètent la nature de leurs activités et leurs expériences face au problème du déplacement des populations. L'atelier a permis aux décideurs politiques et aux hommes de terrain de procéder à un échange utile. Les participants se sont penchés sur le problème des populations déplacées en Afrique et ont proposé des moyens pour améliorer la réponse face au problème aux niveaux national, régional et international. A cet égard, ils ont souligné le besoin de promouvoir la diffusion et l'application des principes directeurs

sur le déplacement des populations sur l'ensemble du continent, et de définir le rôle que doivent jouer les organisations sous-régionales et régionales africaines dans la recherche de solutions au problème du déplacement des populations en Afrique.

17. A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations sur la question du déplacement des populations. La Commission a également examiné les principes directeurs sur le déplacement des populations lorsqu'elle s'est réunie en juin 1999, comme l'avait demandé la réunion ministérielle de Khartoum tenue en décembre 1998.

B. MISSIONS DE LA COMMISSION DE L'OUA SUR LES REFUGIES

18. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Commission de l'OUA sur les réfugiés adopté par le Conseil des Ministres en 1969, la Commission a choisi et visité 11 pays confrontés au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées entre octobre et novembre 1998. Les régions visitées étaient l'Afrique centrale, australe et la Corne de l'Afrique. L'Afrique du nord et de l'ouest et certains pays de l'Afrique centrale avaient été visités auparavant en juin 1998. Les pays visités étaient l'Angola, le Burundi, l'Erythrée, l'Ethiopie, Djibouti, la Somalie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, le Soudan et la Zambie. A cause d'une détérioration plus poussée de la situation des réfugiés et des personnes déplacées après les visites effectuées en 1998, la Commission a dû retourner dans certains pays en 1999. Il s'agit de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie et de la Zambie. Les délégations de la Commission ont rencontré les responsables gouvernementaux chargés des questions des réfugiés, les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les représentants des ONG, avec lesquels elles ont discuté des moyens pour venir en aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées ; des recommandations pertinentes ont par la suite été faites à cet effet. Les représentants du HCR faisaient partie de ces missions.

19. Les objectifs de ces missions dans tous les onze pays visités étaient les suivants :

- a) avoir des consultations avec les responsables gouvernementaux des pays visités et échanger des vues sur le problème des réfugiés et des personnes déplacées ;

- b) évaluer l'impact de la présence des réfugiés et des personnes déplacées sur les pays d'asile et le fardeau que supportent ces pays du fait de la présence de grands nombres de réfugiés ;
- c) analyser les causes profondes du mouvement des réfugiés dans la région et réfléchir aux solutions durables possibles au problème des réfugiés en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

20. Les membres des différentes missions se sont rendu compte que ces missions étaient très importantes pour le travail de l'OUA dans le domaine des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. A cet égard, ils ont estimé que la Commission de l'OUA sur les réfugiés doit continuer à effectuer de pareilles missions auprès des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, au lieu d'échafauder des solutions théoriques au Siège de l'OUA à Addis-Abeba, d'autant que ces missions témoignent de la solidarité de l'OUA envers nos frères et sœurs moins fortunés qui vivent dans les camps et les établissements, en même temps qu'elles permettent à l'OUA d'avoir une idée du fardeau que supportent les pays d'asile et aussi d'apprécier l'excellent travail et l'assistance que fournissent le HCR, les autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales.

21. Tous les pays considèrent le rapatriement comme étant la solution la plus durable au problème des réfugiés. Ils ont lancé un appel à l'OUA pour qu'elle s'attaque de manière pratique aux causes profondes du problème des réfugiés et des personnes déplacées afin de l'éradiquer sur le continent.

A. CORNE DE L'AFRIQUE

22. La mission dans la Corne de l'Afrique était conduite par S.E. M. Mamadi Diawara, Ambassadeur de la République de Guinée en Ethiopie. Les autres membres de la délégation étaient M. Masuhla Humphrey Leteka, Ambassadeur du Royaume du Lesotho, et Mlle Macrine Mayanja de la Division des réfugiés, des personnes déplacées et des affaires humanitaires de l'OUA.

a. Ethiopie

23. La mission a visité les parties Ouest et Est de l’Ethiopie. Elle a rendu visite aux réfugiés soudanais à Gambella (780 km d’Addis-Abeba), dans la région ouest, du 20 au 22 octobre 1998, et de là, elle est allée du 24 au 26 octobre 1998 à Jijiga, à 660 km d’Addis-Abeba, dans la région est du pays, où vivent les réfugiés somaliens.

24. Au cours de la visite, la mission a été informée que l’Ethiopie abritait environ 300.000 réfugiés installés dans différents camps/établissements, de même que des réfugiés urbains vivant à Addis-Abeba. Plus de 300.000 personnes sont déplacées dans la région frontalière avec l’Erythrée à cause du conflit entre les deux pays qui a commencé en juin 1998. Les rapatriés sont estimés aujourd’hui à près d’un million et proviennent principalement des pays voisins.

25. La mission a visité deux établissements à Gambella où vivent les Soudanais ; il s’agit de Bonga qui abrite une population de 12.806 personnes, et de Fugnido qui compte 23.798 réfugiés. Dans les deux établissements, diverses activités sont menées par les réfugiés, notamment l’exécution de projets générateurs de revenus, les soins médicaux dispensés aux réfugiés, le jardinage et la distribution de vivres et de produits non alimentaires. Les réfugiés ont pu rencontrer les membres de la mission auxquels ils ont fait part de leurs problèmes majeurs qui sont la pénurie de vivres et de produits non alimentaires, de médicaments, ainsi que le manque d’écoles et de matériels didactiques.

26. La mission a également visité la partie est du pays où vivent les réfugiés somaliens dans 8 camps. Ils sont estimés à 203.000 personnes et reçoivent tous une assistance du HCR, en étroite collaboration avec le gouvernement et les autres agences d’aide. La mission a visité le camp de Teferiber situé à 72 km de Jijiga. Ce camp abrite une population de 36.337 réfugiés. La mission a pu voir sur place les installations mises à la disposition de ces réfugiés. Elle a aussi eu l’occasion d’assister à l’enregistrement des réfugiés qui devaient être rapatriés, ainsi qu’au rapatriement de près de 3.000 personnes vers le nord-ouest de la Somalie. La mission a également pu voir les vivres et les produits non alimentaires qui devaient être remis aux rapatriés, y compris 200 Birr par personne.

27. Toujours au camp des réfugiés, la délégation de l’OUA a pu participer à la cérémonie de remise des 50.000 \$EU donnés par l’OUA et destinés à l’acquisition de

produits non alimentaires, conformément à une recommandation adoptée en 1996 par la Commission de l'OUA sur les réfugiés d'allouer une somme pour l'achat de produits non alimentaires en faveur des réfugiés somaliens. Cette contribution de l'OUA devait être utilisée pour acheter des couvertures et des jerrycans au profit de plus de 10.000 familles.

28. A la fin de la visite, les autorités ont fait savoir que les problèmes majeurs dans les camps de réfugiés étaient principalement l'absence de puits, le manque d'écoles et de matériels didactiques, de moulins à grains, de vivres et de produits non alimentaires, de médicaments, ainsi que la déforestation dans les zones à forte densité de réfugiés.

29. Compte tenu de l'énorme fardeau que font peser les réfugiés et les personnes déplacées sur l'Ethiopie, ce pays a besoin d'une assistance. A cet égard :

- i. la Commission lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance financière en faveur des projets dans le domaine de l'environnement ;
- i. la Commission recommande que la communauté internationale aide à construire davantage de salles de classe, y compris des salles de classe pour l'enseignement secondaire, et que l'OUA et les autres agences qui financent l'éducation des réfugiés accordent des bourses d'étude aux étudiants réfugiés qui finissent leur formation secondaire, surtout les agences qui sont membres du Comité de coordination de l'OUA pour l'assistance et la protection des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique ;
- iii. en ce qui concerne la question de l'approvisionnement en eau, la majorité des camps dépend de l'eau de pluie, ce qui rend la situation difficile pour les réfugiés, surtout pendant la saison sèche. Cette situation affecte le bien-être des réfugiés, en particulier les enfants. La Commission recommande que l'OUA envisage sérieusement la possibilité de contribuer des fonds pour la construction de puits, ce qui pourrait permettre de répondre aux besoins en eau, aussi bien des réfugiés que des populations locales et de leur bétail.

30. Après les visites effectuées par les membres de la Commission en octobre 1998, la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées n'a pas beaucoup changé, sauf que la population des réfugiés a légèrement augmenté et que l'opération de rapatriement des réfugiés somaliens vers les zones sûres du Nord-ouest de la Somalie (Somaliland) s'est poursuivie, ainsi que le retour d'un plus grand nombre d'Ethiopiens dans leur pays, en particulier en provenance du Soudan.

b. Djibouti

31. La mission a effectué une visite de travail en République de Djibouti du 28 au 30 octobre 1998. Elle a rencontré S.E. M. Elmi Wais, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et d'autres hauts fonctionnaires du même ministère. Le Ministre a remercié la mission de l'OUA pour la visite, d'autant que cela fait longtemps que son pays n'a pas reçu une pareille visite de la Commission. La mission a été informée que la République de Djibouti, qui ne compte qu'une population d'un demi-million d'habitants, accueille de grands nombres de réfugiés depuis son indépendance en 1977. Aujourd'hui, le pays accorde l'asile à 23.000 réfugiés enregistrés qui vivent dans des camps et dans 55 agglomérations urbaines. De ce nombre, 21.500 sont des Somaliens venus principalement du nord-ouest de la Somalie (de la tribu Issa), 2000 sont des Ethiopiens et le reste de différentes nationalités. Ces réfugiés vivent dans deux camps : Ali-Adde et Holl Holl, dans le district de Ali-Sabieh. Par ailleurs, le pays abrite des réfugiés urbains dont le nombre s'élève à 55.000, soit 20% de la population, ce qui constitue une énorme charge économique pour Djibouti. La mission a visité les camps de Ali-Adde et de Holl Holl et s'est entretenue avec les notables qui ont demandé des couvertures et la construction de salles d'accouchement pour les femmes enceintes.

32. En ce qui concerne les personnes déplacées, la guerre civile entre le gouvernement et le mouvement de l'opposition, le FRUD, qui a pris fin en 1994, avait occasionné la fuite de milliers de personnes de l'ethnie Afar. Certaines de ces personnes ont cherché refuge dans les pays voisins, en particulier en Ethiopie, d'autres s'étaient déplacées à Djibouti-ville et menaient une vie misérable. Aucun recensement n'a été fait pour déterminer leur nombre exact.

33. Par rapport à la population, les réfugiés, y compris les travailleurs migrants, exercent une énorme pression sur le pays ; la mission voudrait par conséquent demander à l'OUA d'envisager la possibilité d'accorder une assistance en faveur des

deux camps pour permettre l'achat des couvertures tant indispensables, ainsi que la construction de salles d'accouchement pour les femmes enceintes.

c. Somalie (Somalie du nord-ouest)

34. La mission a quitté Jijiga par la route et s'est rendue au Nord-ouest de la Somalie le 26 octobre 1998, plus précisément à Hargeisa, la capitale de la Somalie du nord-ouest qui est située à 150 km de Jijiga. Le voyage a été effectué en compagnie des fonctionnaires du gouvernement et du HCR. Les membres de la mission ont eu de longues discussions avec les responsables gouvernementaux, ceux du HCR et des organisations non gouvernementales les 26 et 27 octobre 1998. Il s'agit notamment de S.E. M. Mohammed Ibrahim Egal, Président de la Somaliland, de S.E. M. Mohammed Salah Nur, Ministre des relations extérieures, et de S.E. M. Abdillahi Hussein Imam, Ministre chargé de la réinstallation, de la réadaptation et de la reconstruction (MRRR).

35. La mission a eu l'occasion de rendre une visite de courtoisie à S.E. M. Mohammed Ibrahim Egal, Président de la Somaliland, dans son bureau à Hargeisa. Les responsables gouvernementaux ont exprimé leurs sincères remerciements au Secrétaire général de l'OUA pour avoir envoyé la mission en Somaliland, ce qui lui a permis de voir d'elle-même la situation des milliers de rapatriés. Les autorités ont informé la mission qu'avec le rôle de premier plan que joue le ministère chargé de la réinstallation, de la réadaptation et de la reconstruction dans le cadre du programme de rapatriement, de réintégration et de réadaptation, plusieurs milliers de Somaliens reviennent au pays. Elles ont déclaré que la plupart des rapatriés étaient rentrés de la partie est de l'Ethiopie, de la Libye, du Kenya et du Yémen. Elles ont fait savoir que plus de 400.000 réfugiés et personnes déplacées étaient rentrés au pays, soit avec l'aide du HCR, soit spontanément. Les responsables gouvernementaux ont informé la mission qu'au moment où ils accueillaient leurs ressortissants qui rentraient d'exil, leur pays, qui dépendait presque exclusivement de l'exportation du bétail, connaissait des difficultés économiques, puisque l'Arabie Saoudite a interdit l'importation de leur bétail. Ils ont déclaré qu'ils comptaient sur l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour suivre la question en vue de la levée de cette interdiction. La mission a été informée que le gouvernement de la Somaliland était engagé à collaborer avec toutes les parties concernées en vue de trouver une solution durable aux problèmes de rapatriement et de réintégration des rapatriés, y compris

des accords avec les pays d'asile et le HCR dans le cadre des conventions internationales.

36. La mission a visité les Projets à impact rapide (PIR) du HCR, dont un centre pour les femmes, trois écoles primaires, une école secondaire, un marché de viande et de légumes, ainsi qu'un site aménagé pour les rapatriés.

37. Compte tenu de la situation actuelle en Somaliland, la Commission voudrait recommander au Secrétaire général de l'OUA d'envoyer une mission d'information dans cette partie du pays en vue d'évaluer les besoins des rapatriés et les moyens nécessaires pour leur réintégration dans la société ; de même, pour maintenir en place les milliers de rapatriés, la Commission voudrait recommander à l'OUA de fournir une assistance financière à la Somalie du nord-ouest pour lui permettre de réintégrer les rapatriés dans la société.

38. La mission a pris note du lourd fardeau que doit supporter le HCR en tant que seule organisation participant pleinement sur le terrain à l'assistance à la Somalie du nord-ouest. En conséquence, la Commission recommande que l'OUA lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle apporte son assistance, sur une base humanitaire, dans la réhabilitation et la reconstruction de la Somaliland, afin de permettre aux réfugiés de cette partie du pays de rentrer chez eux.

39. Si les Somaliens continuent à retourner au nord-ouest de la Somalie, même après le passage de la mission de la Commission de l'OUA sur les réfugiés, la situation dans les autres parties de la Somalie demeure préoccupante puisque les affrontements entre les différentes factions se poursuivent, occasionnant des pertes en vies humaines et la fuite d'autres Somaliens vers d'autres pays.

d. Soudan

40. La mission s'est rendue au Soudan du 1^{er} au 4 novembre 1998. Pendant son séjour à Khartoum, elle a rencontré S.E. M. Ahmed Moh Ali Ass, ministre d'Etat au Ministère des affaires intérieures, S.E. le Dr Omar Abdel Magid, Directeur général du département de la coopération internationale au ministère des affaires étrangères, S.E. M. Hassan Bashir A. Wahab, Directeur du département Afrique au ministère des affaires étrangères, ainsi que d'autres hauts responsables du gouvernement, avec lesquels elle a eu des discussions fructueuses.

41. Ces autorités ont informé la mission que le Soudan a toujours pratiqué une politique généreuse en accordant l'asile aux réfugiés, politique qui se poursuit depuis plus de 30 ans, et que présentement, la population des réfugiés est estimée à plus d'un million, y compris ceux qui sont assistés par le HCR et ceux qui se prennent en charge. Ces réfugiés se retrouvent dans 24 établissements et deux centres d'accueil dans les Etats de l'est, du centre et de la mer rouge. Leurs nombres sont les suivants : Erythréens: 147.085 ; Ethiopiens: 12.467 et Somaliens : 43.

42. Par ailleurs, d'autres réfugiés résident dans différents centres urbains, notamment Khartoum, Kassala, Wad Medani, Port Soudan et Gadaref. Plus de 80.000 Ethiopiens ainsi qu'un certain nombre d'Erythréens ont été rapatriés dans leurs pays, ce qui a réduit considérablement le nombre des réfugiés, entraînant du coup la fermeture de certains camps. Il convient de signaler que le pays continue de s'occuper de ses propres populations déplacées dont le nombre dépasse un million de personnes.

43. Les 2 et 3 novembre 1998, la mission s'est rendue dans la région de El-Gadaref et de Kassala située à environ 600 km de Khartoum. Elle était accompagnée de responsables gouvernementaux et du HCR. Elle a visité le centre d'accueil des réfugiés de Wad-Sharif qui compte environ 37.000 réfugiés érythréens. Les réfugiés disposent de tous les services nécessaires, notamment les vivres, l'eau, les services d'hygiène et de santé, mais certains abris ont été touchés par les bombardements, puisque le camp est situé près de la frontière entre le Soudan et l'Erythrée, à 13 km du territoire érythréen. La mission a également rendu visite aux personnes déplacées, dont le nombre avoisine 30.000 dans la région. Celles-ci ne disposent pas de logement approprié, ni de biens essentiels tels que les couvertures, les jerrycans et les ustensiles de cuisine.

44. Au camp, la mission a aussi rencontré des notables de la population des réfugiés avec lesquels elle a eu des discussions. Ces derniers ont informé la mission de leur désir de retourner en Erythrée et comptaient sur l'assistance de la communauté internationale pour commencer une nouvelle vie. Ils ont également demandé qu'une délégation de l'Erythrée puisse leur rendre visite pour les entretenir de la situation qui prévaut actuellement dans leur pays.

45. La mission a félicité le gouvernement du Soudan pour l'excellent travail qu'il fait, ainsi que le HCR et toutes les organisations internationales qui œuvrent pour la promotion du rapatriement volontaire. Elle les a par conséquent exhortés à poursuivre leur action en fournissant des fonds aux pays d'origine qui en ont tant besoin.

46. La mission a noté les conditions de vie déplorables de nombreuses personnes déplacées, en particulier celles qui vivent au sud Soudan et le long des régions frontalières, dont la région de Kassala qu'elle a visitée. A cet égard, elle voudrait demander à l'OUA d'envisager la possibilité d'acheter des biens essentiels tels que les couvertures, les jerrycans, les bâches et les ustensiles de cuisine au profit de ces personnes déplacées.

47. La mission a reconnu que la longue présence des réfugiés a occasionné une grave détérioration de l'environnement puisque plus de 100.000 hectares de forêts et de pâturage ont été totalement détruits, soit parce que les réfugiés ont coupé les arbres pour en faire du bois de chauffe ou des matériaux de construction, soit à cause du surpâturage. Consciente de cette situation, la mission voudrait qu'un appel soit lancé à la communauté internationale pour qu'elle contribue au financement des projets de reboisement visant à restaurer la végétation détruite.

48. La mission a été informée de la volonté du gouvernement du Soudan d'accepter d'accueillir les réfugiés soudanais au pays. Elle exhorte par conséquent le gouvernement à conclure des accords tripartites avec les pays d'asile et le HCR en vue d'entamer le rapatriement de ces réfugiés.

49. Après la visite de la mission, le Soudan a reçu un nouvel afflux de réfugiés éthiopiens venus de l'Erythrée, et bon nombre d'entre eux sont installés dans la région de Kassala.

e. Erythrée

50. La mission a visité la République d'Erythrée du 6 au 11 novembre 1998. Au cours de son séjour, elle a rencontré M. Amde Michael Kahsay, Directeur général des organisations euro-américaines et internationales au ministère des affaires étrangères, qui assurait l'intérim du Ministre, ainsi que d'autres responsables

gouvernementaux, ceux des institutions spécialisées des Nations Unies, dont le HCR et d'autres organisations.

51. La mission a d'abord été informée que des milliers d'Erythréens avaient fui le pays pendant la guerre qui a opposé l'Ethiopie à l'Erythrée depuis le milieu des années 70 jusqu'en 1991, et que depuis son accession à l'indépendance, le pays accueille ses ressortissants qui rentrent, en particulier des pays voisins, et dont le nombre est estimé entre 130.000 et 150.000, alors que d'autres attendent la reprise du programme de rapatriement et de réintégration organisé, qui aurait dû démarrer l'année dernière, mais qui a été retardé par la crise actuelle entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

52. La mission a en outre été informée que depuis l'éclatement en juin 1998 du conflit frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée, des centaines de milliers de personnes ont été déplacées de leurs maisons et de leurs communautés et ont cherché refuge dans d'autres régions éloignées de la frontière, alors que d'autres ont été affectées d'une manière ou d'une autre, soit parce qu'elles ne peuvent plus vaquer normalement à leurs activités agricoles et mener une vie normale, soit parce qu'elles sont obligées de partager leurs maigres ressources avec les personnes déplacées. Les écoles et les services de santé dans les régions frontalières ont cessé de fonctionner, causant ainsi une perturbation des services fournis aux populations locales et exerçant sur les autres des pressions supplémentaires. Le gouvernement de l'Erythrée, par l'intermédiaire de la Commission de secours et des réfugiés de l'Erythrée (ERREC) est pleinement impliqué dans l'assistance aux personnes déplacées, dont le nombre est estimé à plus de 250.000 et qui se trouvent dans les zones frontalières de Zalambessa, Aiga/Alitana, et à l'ouest de Assab.

53. Malgré les énormes progrès réalisés par le gouvernement depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1993, il n'est pas en mesure de faire face aux grands nombres de rapatriés et de personnes déplacées, et dans une certaine mesure aux groupes d'Erythréens qui arrivent de l'Ethiopie et qui doivent être réintégrés dans la société et réhabilités. La Commission voudrait par conséquent demander à l'OUA d'examiner la possibilité de fournir une assistance financière en vue de la réintégration et de la réinstallation des rapatriés et des personnes déplacées dans les régions frontalières et dont la majorité est constituée de femmes et d'enfants.

B. REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

54. La mission était conduite par M. Daniel Yifru, Directeur du Département Afrique au ministère des affaires étrangères de l'Ethiopie. Les autres membres de la délégation étaient S.E. Mme Sophie Kalinde, Ambassadeur du Malawi en Ethiopie et auprès de l'OUA, et M. I. C. Mponzi, représentant le Secrétariat général de l'OUA.

a. Burundi

55. La mission a visité ce pays du 16 au 20 octobre 1998. Pendant son séjour, elle a eu le privilège d'être reçue par S.E. M. Pierre Buyoya, Président de la République, d'autres hauts responsables du gouvernement et des représentants du HCR, de l'OUA et des organisations non gouvernementales. La mission a été informée par ces responsables que le Burundi abrite une population de réfugiés s'élevant à 30.000 personnes, essentiellement de la République démocratique du Congo, et un petit nombre venant du Rwanda. Le nombre des personnes déplacées est estimé à 500.000 et celui des rapatriés à 187.000.

56. En ce qui concerne la situation dans le domaine de la sécurité, les autorités ont indiqué qu'elle s'est améliorée dans la plupart des régions du pays, à l'exception des provinces de Makamba, Bubanza, Cibitoké et Bururi qui, de temps à autre, subissent les attaques des rebelles. Elles ont souligné que le climat est propice pour que le HCR et l'OUA, en étroite collaboration avec les pays d'asile et le Burundi, commencent le rapatriement volontaire de masse des réfugiés. Les autorités ont par ailleurs recommandé que reprennent les réunions du Mécanisme tripartite entre les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie et le HCR en vue de faciliter le rapatriement volontaire. L'OUA a été sollicitée pour faire partie dudit mécanisme.

57. Le gouvernement du Burundi a demandé à l'OUA de lui fournir une assistance financière afin de l'aider dans son opération de réinstallation et de réintégration des rapatriés et des personnes déplacées.

58. Après la visite des membres de la Commission, de nouveaux incidents ont eu lieu dans les provinces de Makamba et de Ruyigi, entraînant la mort de civils, de même que des déplacements de plus de 1.000 personnes. Les pourparlers de haut niveau sur le Burundi, conduits par Mwalimu Julius K. Nyéréré, et qui ont porté

essentiellement sur la question de sécurité depuis le début de 1999, se poursuivent. On espère qu'ils aideront grandement à améliorer les mesures de renforcement de la confiance et à ramener la sécurité, la paix et la stabilité qui, à leur tour, contribueront à faciliter le rapatriement massif des réfugiés.

b. Rwanda

59. La mission a effectué une visite de travail en République du Rwanda du 21 au 24 octobre 1998. Au cours de son séjour au Rwanda, la mission a rencontré et a eu des discussions avec S.E. Gasana Anastas, Ministre des Affaires étrangères, S.E. M. Sheikh Abdul Harerimana, Ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la réinstallation, S.E. Mme Aloysie Inyumba, Ministre de la condition féminine, de la Famille et des affaires sociales, et d'autres hauts responsables, ainsi que des ambassadeurs africains accrédités au Rwanda et des représentants d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

60. Au cours des discussions, la mission a été informée que le Rwanda abrite 36.000 réfugiés, dont la majorité de la République démocratique du Congo ; le nombre de rapatriés est, quant à lui, estimé à 2,8 millions.

61. La mission a constaté que le gouvernement du Rwanda a fait, en étroite collaboration avec le HCR, un travail remarquable dans le domaine de la réinsertion des rapatriés, notamment dans la fourniture de matériels de construction, de logements, de centres de santé, d'approvisionnement en eau, de services d'éducation et d'autres infrastructures connexes.

62. La mission a également constaté que le gouvernement du Rwanda, qui a pris le pouvoir il y a à peine cinq ans, suite au pire génocide perpétré dans l'histoire de l'humanité, a désespérément besoin d'une assistance matérielle et financière pour fournir l'appui logistique nécessaire à la réinstallation et à la réinsertion de centaines de milliers de personnes déplacées et de rapatriés encore logés sous des bâches. La mission a par conséquent recommandé qu'une assistance soit fournie par l'OUA au gouvernement rwandais pour l'aider dans la réinstallation et la réinsertion des rapatriés et des personnes déplacées.

63. Après la mission de la Commission, le Rwanda a continué à accueillir ses ressortissants qui rentraient des pays de la sous-région. Au début de l'année, environ 5 200 rwandais, qui étaient au Nord Kivu, sont rentrés de leur propre gré à Gisenyi, tandis que presque 2.000 autres bénéficiaient d'une assistance du HCR pour retourner à Nyabibwe.

64. En mars 1999, le HCR et le PNUD ont signé un protocole d'accord relatif au transfert des projets de réintégration à long terme à l'agence de développement du pays. Par ailleurs, le gouvernement a demandé au HCR d'apporter une assistance logistique pour le transfert de 400.000 personnes déplacées des camps où ils résident actuellement à de nouveaux sites au nord-ouest.

c. Kenya

65. La mission a effectué une visite de travail au Kenya du 26 au 28 octobre 1998 et a eu des discussions fructueuses avec S.E. M. Shariff Nassir, Ministre de l'Intérieur et du Patrimoine national, d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi qu'avec des responsables du HCR et des organisations non gouvernementales.

66. La mission a été informée par les autorités que le Kenya abrite plus de 174.000 réfugiés installés dans divers camps de réfugiés du pays, et que 12.000 autres réfugiés résident dans les grandes villes du pays. La plupart des réfugiés sont originaires de la Somalie, du Soudan, de l'Ethiopie et de l'Ouganda.

67. Au cours de la visite des camps de réfugiés, la mission a pu voir des écoliers suivre des cours dispensés sous des arbres, par manque de classes au camp de Kakuma.

68. La mission a également été informée des nombreux problèmes de sécurité liés à la présence des réfugiés au Kenya. Elle a particulièrement pris note du fait que certains camps de réfugiés dans le pays sont devenus des centres de contrebande d'armes ou des viviers pour les criminels et tous ceux qui ne respectent pas la loi. Face à cette situation, la mission a recommandé à l'OUA d'apporter une contribution financière au gouvernement du Kenya pour construire des salles de classe et pour renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés.

69. La situation des réfugiés et des personnes déplacées n'a pas tellement changé après la visite des membres de la Commission de l'OUA, sauf que de nouveaux réfugiés ont été transférés au camp de réfugiés de Daadab, dans le Nord-est du pays, où se trouvent plus de 108.000 réfugiés, en majorité des Somaliens.

d. Tanzanie

70. La mission s'est rendue en Tanzanie du 29 octobre au 2 novembre 1998. Au cours de son séjour dans le pays, elle a rencontré et s'est entretenue avec des hauts responsables du gouvernement, des représentants du HCR et d'autres responsables d'organisations non gouvernementales.

71. Les autorités estiment le nombre de réfugiés dans le pays à 310.587, en majorité des ressortissants du Burundi et de la République démocratique du Congo, et quelques ressortissants du Rwanda et d'autres pays.

72. La mission a été informée que le gouvernement de Tanzanie estime que le rapatriement volontaire est la solution la plus durable au problème des réfugiés sur le continent. Elle s'est félicitée de la disponibilité du gouvernement du Burundi à lancer la campagne de rapatriement volontaire en masse des réfugiés dans le pays. La mission a souhaité que le HCR et l'OUA soient pleinement associés à l'opération. Les autorités ont toutefois souligné le caractère volontaire du rapatriement des réfugiés et la nécessité pour eux de retourner chez eux dans la paix et la dignité.

73. S'agissant des réunions du Mécanisme tripartite avec le gouvernement du Burundi et le HCR, les autorités ont assuré la mission de l'OUA que ce mécanisme serait relancé le plus tôt possible, et ont exprimé le souhait que l'OUA en soit membre.

74. La mission a par ailleurs constaté que le gouvernement de la Tanzanie reçoit des centaines et des milliers de nouveaux réfugiés de la République démocratique du Congo en raison de la guerre dans ce pays. Elle a par conséquent recommandé que l'OUA apporte une assistance financière au gouvernement de la Tanzanie pour l'aider à faire face au nouveau flux de réfugiés de la République démocratique du Congo.

75. Après la visite de la mission de la Commission de l'OUA, la Tanzanie a reçu des réfugiés de la République démocratique du Congo. Dans le courant du mois de mars 1999, le nombre de réfugiés arrivant en Tanzanie était de moins de 100 par jour. A la fin avril 1999, environ 200 personnes par jour fuyaient la République démocratique du Congo pour la Tanzanie. Entre le 22 mars et le 12 avril, environ 4 500 réfugiés sont arrivés dans le pays en traversant le lac Tanganyika à partir de l'est du Congo pour se rendre à Kigoma, ce qui a amené le nombre des nouveaux réfugiés à plus de 50.000. Au moment de l'élaboration du présent rapport, rien n'indiquait une baisse du flux des réfugiés puisque la guerre en République démocratique du Congo se poursuivait avec la même intensité.

C. AFRIQUE AUSTRALE

a. Angola

76. La mission était conduite par S.E. Ibrahim Kamara, Ambassadeur de la Sierra Léone en Ethiopie. Il était accompagné de M. Emad Awwad du Bureau de l'OUA pour les réfugiés. La mission a effectué une visite de travail en République d'Angola du 22 au 30 octobre 1998. Elle a rencontré et a eu des discussions fructueuses avec M. Albino Mabungo, Ministre de l'Assistance et des affaires sociales, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables.

77. La mission a été informée que l'Angola abrite 10.612 réfugiés originaires en grande partie des pays voisins, dont 10.407 ressortissants de la République démocratique du Congo. La mission a été informée que l'Angola est confronté non seulement au problème des réfugiés venant des pays voisins, mais aussi à celui de ses rapatriés et des personnes déplacées sur son territoire. Les responsables angolais ont souligné l'impact pernicieux de la violence qui sévit depuis juin 1998 ainsi que les efforts déployés par le gouvernement pour réinstaller les personnes déplacées dont le nombre se chiffre à 1,3 million.

78. La mission a en outre été informée que les troupes de l'UNITA ont posé de nouvelles mines dans des zones qui avaient été déminées, une situation d'une extrême gravité au vu de la « lassitude des donateurs », d'une part, et du caractère sophistiqué des mines utilisées, d'autre part. Huit millions de mines terrestres sont censées avoir été posées en Angola, un facteur qui entrave les efforts de réinstallation des populations dans leurs régions d'origine. Par ailleurs, il n'y a pas

de ressources financières pour nourrir les plus nécessiteux et mettre en œuvre le programme de réinsertion.

79. Le 24 avril 1998, la mission a rendu visite à des réfugiés et à des personnes déplacées dans la région de Bengo, à Gokem de Luanda. La mission a été informée que cette province abrite actuellement 20.000 personnes déplacées depuis longtemps et 32.000 personnes récemment déplacées. La région accueille en outre des ressortissants de la République démocratique du Congo réfugiés là depuis 1977. Le camp de Bora Esperanca abrite 19.000 Angolais déplacés, alors que celui de Acucareira de Caxito accueille 23.000 personnes, essentiellement des réfugiés ayant fui la République démocratique du Congo depuis 1977 et vivant côte à côte avec des personnes déplacées. La mission a pris la parole devant les réfugiés et les personnes déplacées. Les réfugiés de la République démocratique du Congo ont exprimé le souhait d'être rapatriés.

80. En raison du manque de fonds et de l'augmentation du nombre de personnes déplacées, le gouvernement angolais est confronté à une situation humanitaire critique et a dû suspendre la mise en œuvre du programme de réinsertion. La Commission demande par conséquent à l'OUA une contribution symbolique pour le pays en vue de l'achat d'articles de première nécessité pour venir en aide aux personnes déplacées.

81. Après la visite de la Commission dans le pays, la guerre civile de 25 ans a repris en décembre 1998, faisant voler en éclats l'Accord de Paix de 1994. Des personnes ont été tuées et d'autres ont fui vers les pays voisins ; le nombre des personnes déplacées et des sans-abri est passé de 1,3 million en octobre à environ 4 millions en avril 1999. La détermination de la situation sur le plan de la sécurité a entravé les opérations des agences humanitaires, si bien que pour des milliers de personnes, au nombre desquelles des personnes déplacées, il y a risque de famine.

b. Zambie

82. La mission a effectué une visite de travail en République de Zambie du 30 octobre au 3 novembre 1998. Au cours de son séjour à Lusaka, la mission a rencontré S.E. M. Keli Walubita, Ministre des Affaires étrangères, et S.E. le Dr Katele Kalumba, Ministre de l'Intérieur, ainsi que d'autres responsables.

83. La mission a été informée que le nombre total de réfugiés dans les centres urbains, les camps de réfugiés et les zones frontalières est de 166.000. La majorité des réfugiés urbains, dont le nombre est le plus élevé dans la région du sud, sont des Congolais, les Angolais constituaient la majorité des réfugiés dans les camps et parmi les réfugiés installés dans les régions frontalières des provinces de l'est et du nord.

84. Du 31 octobre au 1er novembre 1998, la mission s'est rendue au camp de réfugiés de Meheba créé en 1971 avec 8 000 réfugiés angolais, et situé à environ 700 Km de Lusaka. Le camp abrite 27.805 réfugiés, en majorité des Angolais et des Congolais de la République démocratique du Congo. Diverses activités sont organisées dans le camp.

85. La mission s'est également rendue au Centre de formation professionnelle des réfugiés de Makeni, qui est passé de centre de transit des réfugiés à un centre de formation professionnelle dispensant des cours d'anglais comme langue étrangère, d'enseignement ménager, d'aviculture, de fabrication de savon, de culture de champignons et de gestion des affaires. Ce projet est exécuté par AFRICARE, en collaboration avec le HCR.

86. La Zambie est un pays enclavé qui a une frontière commune avec neuf pays, si bien qu'il est toujours exposé à des flux de réfugiés. La situation qui prévaut aussi bien en Angola qu'en République démocratique du Congo est à l'origine de nouveaux flux de réfugiés dans le pays. La Zambie a besoin de tout le soutien qu'elle peut obtenir auprès de la communauté internationale dans l'esprit du partage des charges. C'est la raison pour laquelle la Commission invite l'OUA à apporter une contribution financière pour survenir aux besoins des réfugiés, en particulier les nouveaux réfugiés.

87. Quand la mission a quitté la Zambie en début novembre 1998, le pays était submergé par l'exode des réfugiés de la République démocratique du Congo, principalement du sud-est de ce pays. La majorité de ces réfugiés a commencé à arriver en Zambie en mars 1998. On estime à environ 300 le nombre de réfugiés qui traversent la frontière quotidiennement pour le nord de la Zambie. Beaucoup de ces réfugiés se sont installés à Kaputa. La zone est surpeuplée et les infrastructures sollicitées à l'excès avec le passage du nombre d'habitants de la ville de 300 à plus

de 15.000 en l'espace de quelques mois. En avril 1999, le HCR a commencé à transférer les réfugiés de Kaputa à Mporokosa, à au moins 50 km de la frontière.

88. Il faut savoir que le nombre de réfugiés en Zambie va certainement augmenter si une solution politique durable n'est pas trouvée aux conflits en cours en République démocratique du Congo et en Angola. D'ici là, le pays a besoin d'une assistance pour s'occuper d'un si grand nombre de réfugiés.

89. La mission tient à signaler une fois de plus que l'accueil d'un si grand nombre de réfugiés constitue pour les pays visités un lourd fardeau, surtout quand ils ne reçoivent qu'une assistance modeste. La mission estime par conséquent que la Commission doit recommander à l'OUA d'apporter, par solidarité, une assistance à tous les pays visités, surtout dans des domaines intéressant aussi bien les réfugiés que les pays hôtes. Il s'agit notamment de l'éducation, de la lutte contre la détérioration de l'environnement, des ressources en eau, de l'approvisionnement en vivres et en d'autres produits de base, des services de santé et des programmes de réintégration et de réinsertion.

90. Enfin, la mission exprime sa profonde gratitude et ses sincères remerciements aux gouvernements de tous les pays visités et aux bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui leur ont été réservés, ce qui leur a permis d'exécuter leur programme de travail.

IV. REFUGIES D'AUTRES REGIONS

A. AFRIQUE DU NORD

91. Il convient de rappeler que la situation de plus de 160.000 réfugiés sahraouis en Algérie n'a pas changé depuis l'adoption en 1991, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, de la décision d'organiser un référendum. Mais en mars 1999, à la suite de la présentation par le Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité du rapport sur le Sahara occidental, qui a été accepté en principe par le Maroc, l'objectif était d'accélérer le référendum, d'incorporer des amendements aux protocoles d'identification et d'appel, et d'arrêter un calendrier révisé à soumettre à toutes les parties concernées. Le référendum devait se tenir en l'an 2000. Une fois le référendum organisé, le processus de rapatriement volontaire organisé des réfugiés

pourra commencer. En outre, la région abrite près de 6.000 réfugiés de différents Etats membres qui résident en République Arabe d’Egypte.

Algérie

92. Environ 165.000 réfugiés sahraouis vivent toujours en Algérie dans divers camps à Tindouf, en attendant la mise en œuvre du référendum de l’ONU qui doit avoir lieu en mars 2000. Ce référendum devrait ouvrir la voie au rapatriement des réfugiés sahraouis qui sont dans le pays depuis plusieurs années.

93. En plus des réfugiés sahraouis, le pays accorde l’asile à des Touaregs déplacés du Mali et du Niger, dont la plupart attendent de retourner dans leur pays d’origine.

B. AFRIQUE DE L’OUEST

94. Au moment de l’élaboration du présent rapport, l’Afrique de l’Ouest continue d’être confrontée au problème des réfugiés et des personnes déplacées, malgré les développements positifs que constituent le retour au Libéria de milliers de libériens et le rétablissement au pouvoir du gouvernement légitime de Sierra Léone au début de 1998. Mais la reprise des hostilités a non seulement anéanti les espoirs de rapatriement de plus de 400.000 réfugiés sierra léonais, principalement de la Guinée et du Libéria, mais elle a également déclenché une situation semblable à celle de l’année dernière, lorsqu’un flux d’environ 250.000 réfugiés sierra léonais a été accueilli par les pays de la région. La Guinée et la Côte d’Ivoire abritent le plus grand nombre de réfugiés de Sierra Léone et du Libéria.

95. Etant donné que les conflits menacent le développement, la sécurité et la stabilité de la région, il est crucial que le Secrétaire général de l’OUA et la Commission continuent à exhorter toutes les parties à la crise à trouver une solution politique au problème.

a. Côte d’Ivoire

96. Alors que des libériens étaient rapatriés de Côte d’Ivoire, le pays a reçu un nouveau flux de réfugiés sierra léonais, ce qui a augmenté le nombre de réfugiés

dans le pays. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire accueille plus de 200.000 réfugiés, principalement de la Sierra Léone et du Libéria.

97. Certains réfugiés libériens ont choisi d'être intégrés aux communautés locales du pays d'accueil et entreprennent diverses activités locales.

b. Ghana

98. Le Ghana accueille près de 12.000 réfugiés venant essentiellement du Libéria et de la Sierra Léone. Le HCR continue à rapatrier vers leur pays les réfugiés libériens dans le cadre du programme de rapatriement volontaire du HCR.

c. Guinée

99. La Guinée accueille sur son territoire plus de 700.000 réfugiés, ce qui représente un dixième de la population du pays. Sur ce chiffre, plus de la moitié sont des sierra léonais ; environ 120.000 sont libériens et les autres viennent des pays voisins. La plupart des camps abritant les réfugiés sierra léonais se trouvent à la frontière avec la Sierra Léone, ce qui cause des problèmes de sécurité. En mars, le nombre des réfugiés a atteint presque 60.000 et en avril 1999, des réfugiés ont dû être transférés des zones frontalières avec la Sierra Léone. Il y a par ailleurs eu un nouveau flux de réfugiés du nord du Libéria dont le nombre est estimé à 6.000.

100. Le HCR s'occupe du transfert des réfugiés de la frontière avec la Sierra Léone vers des sites éloignés de la frontière. Les deux nouveaux sites de Guelo et de Katkama devraient accueillir un grand nombre de réfugiés des six camps les plus exposés aux attaques, c'est-à-dire Dakongo, Yaegbadou, Konin, Sovadou, Komandou et Gelema. Une partie de la contribution de 5 millions d'Euros de l'Union européenne servira à transférer les réfugiés sierra léonais loin de la frontière.

d. Guinée Bissau

101. Après des mois de tension en Guinée Bissau, plus de 5000 personnes ont fui le pays pour se réfugier dans les pays voisins, notamment en Guinée, au Cap-Vert, en Gambie, au Sénégal et même au Portugal, alors que plus de 300.000 personnes, surtout de la capitale, étaient déplacées. Certaines de ces personnes sont allées

vivre avec des membres de leur famille en dehors de la capitale, dans des villes comme Safim, Nhoma, Nhaera, Bafata, Gabu, Prabris et Cumura.

102. Après la signature de l'accord de paix en novembre 1998, la plupart des réfugiés et des personnes déplacées sont petit à petit rentrés chez eux, au fur et à mesure que la vie reprenait son cours normal, mais à la même époque, d'autres ont quitté le pays après le coup d'Etat de mai 1999. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le CICR apportent des vivres aux plus démunis. Par ailleurs, le CICR est chargé, avec la société nationale de la Croix-Rouge, de la distribution de produits non alimentaires comme les tentes, les seaux, les nattes, les jerrycans et du savon aux personnes déplacées et à d'autres personnes démunies.

e. Libéria

103. Depuis les élections de juillet 1997, la paix et la sécurité sont revenues sur une bonne partie du territoire libérien, ouvrant ainsi la voie au rapatriement de milliers de réfugiés libériens, principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. En fin février 1999, plus de 100.000 Libériens sont rentrés au pays grâce à une assistance du HCR, dont 70.000 venant de Guinée, 24.700 de Côte d'Ivoire, 3.200 du Ghana, 1.200 du Nigeria, 1.225 de Sierra Leone et le reste d'autres pays. Au cours de la même période, environ 160.000 Libériens sont rentrés au pays de leur propre gré, ce qui a mené le nombre total des rapatriés à environ 300.000, c'est-à-dire la moitié du nombre de réfugiés qui ont fui le Libéria au cours de la guerre civile qui a duré huit ans. Les Nations Unies ont aidé à la reconstruction du Libéria et à la réinstallation d'environ 100.000 personnes déplacées, et le HCR a apporté une assistance pour l'exécution des projets de réintégration dans différents districts du pays.

104. Alors que l'opération de rapatriement était en cours en septembre dernier, des incidents se sont produits dans le pays, ce qui a contraint environ 18.000 Krahn de souche à fuir vers la Côte d'Ivoire, et environ 6.000 autres vers la Guinée. Au bout de six mois, près de 13.000 réfugiés sont retournés à Khahnaneas. On espère que l'opération de rapatriement s'achèvera au courant de cette année.

105. Alors que le Libéria continue à accueillir ses ressortissants, principalement des pays voisins, le pays compte plus de 90.000 réfugiés sierra léonais qui ont quitté leur pays après la reprise du conflit en décembre 1998.

f. Nigeria

106. Au cours de la période considérée, le Nigeria comptait 5.000 réfugiés originaires en majorité du Libéria, et de la Sierra Léone, avec une faible proportion venant d'autres pays.

g. Sierra Leone

107. Après le rétablissement au pouvoir du gouvernement légitime de Sierra Leone le 10 mars 1998, le gouvernement a commencé à rétablir la paix et l'ordre dans le pays, mais cette situation n'a pas duré puisque la guerre civile a de nouveau éclaté au bout de quelques mois, et la situation sur le plan de la sécurité s'est détériorée, atteignant son niveau le plus bas en décembre 1998. Le conflit s'est étendu non seulement à l'intérieur de la Sierra Leone, mais également aux pays voisins, affectant ainsi les civils en Sierra Leone et dans d'autres pays, les réfugiés, les rapatriés et les agences humanitaires.

108. Cette situation a empêché plus 400.000 réfugiés sierra léonais prêts à rentrer au pays de le faire. En outre, de nombreux Sierra Léonais ont choisi de fuir vers d'autres pays et pour certains, c'est la dernière fuite. La crise a donc touché des civils innocents, notamment des réfugiés et des Sierra Léonais qui venaient de rentrer. En avril 1999, le nombre de personnes déplacées était estimé à un demi-million, dont 150.000 à Freetown, 30.000 à Lungi, 14.000 à Biama, 55.000 à Kenema, 17.000 à Kambia, 4.000 à Bo et 18.000 à Shenge. Par ailleurs, plus de 250.000 personnes sont sans abri. Les agences humanitaires ont du mal à mener à bien leurs activités et à mobiliser des ressources en faveur de la Sierra Leone.

C. AFRIQUE CENTRALE

109. Le grave problème des réfugiés dans la région continue à préoccuper l'OUA, de même que la guerre en République démocratique du Congo et l'incertitude politique au Burundi. Les crises dans la région sont demeurées critiques puisque les problèmes et circonstances à l'origine des troubles n'ont pas trouvé de solution. A cet égard, les pays de la région ont continué à supporter le fardeau de l'accueil de centaines de milliers de réfugiés sur leur territoire, et à s'occuper des personnes déplacées. La présence de ce nombre massif de réfugiés a eu un énorme impact sur l'environnement, les services sociaux et d'autres infrastructures dans les pays

d'asile ; dans certains cas, elle a également ravivé les tensions entre les pays hôtes et les pays d'origine, et parfois avec les réfugiés eux-mêmes.

a) Cameroun

110. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Cameroun comptait de 40.000 réfugiés, essentiellement du Tchad et du Rwanda. Certains Tchadiens sont sur le point d'être rapatriés.

b) République Centrafricaine

111. La République Centrafricaine accueille environ 45.000 réfugiés en majorité du Soudan, du Tchad et du Rwanda, ainsi que de différents autres pays. Une opération est en cours pour rapatrier les réfugiés qui veulent rentrer dans leur pays d'origine. Cette opération s'inscrit dans le cadre de divers accords signés entre le gouvernement hôte et les pays d'origine.

c) Tchad

112. En mars 1998, environ 8.500 Soudanais se sont réfugiés au Tchad, et en février 1999, 10.000 autres Soudanais sont arrivés en l'espace de deux semaines. Ces réfugiés vivent à Adre, à la frontière Est avec le Soudan. Aujourd'hui, le pays abrite près de 23.000 réfugiés, en majorité des Soudanais, les autres étant de différentes nationalités.

d) Congo

113. Alors que des centaines de congolais rentraient au pays, de nouvelles crises ont éclaté au début de 1999 et ont, dans une certaine mesure, compromis ce retour. En mars 1999, environ 200.000 personnes, principalement de Brazzaville, étaient toujours réfugiées dans la région du Pool, au sud-ouest de la capitale. Le 10 avril 1999, le HCR et les gouvernements de la République du Congo et de la République démocratique du Congo ont signé un Accord tripartite qui a permis à des Congolais d'être rapatriés de la République démocratique du Congo vers Brazzaville. A la fin du mois d'avril, plus de 700 réfugiés congolais ont choisi d'être rapatriés et le HCR a assuré leur transport.

114. Le Congo accueille également des réfugiés de la République démocratique du Congo (entre 8000 et 10.000), de l'Angola (12.000) et du Rwanda (plus de 5.000). Le HCR et le CICR ont assuré le transport par avion de près de 50 mineurs rwandais non accompagnés pour qu'ils puissent rejoindre leurs parents.

e) **République démocratique du Congo**

115. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la situation en République démocratique du Congo est toujours préoccupante puisque la guerre continue. En avril, environ 200 personnes par jour fuyaient le pays, surtout la région Est, alors que les rebelles pillaient, violaient les femmes, brûlaient les maisons et enrôlaient par la force des jeunes pour combattre à leurs côtés. Il y avait aussi des déplacés. Aussi bien les ressortissants du pays que les réfugiés continuent à souffrir de la situation qui prévaut dans le pays.

116. De nouveaux réfugiés d'Angola et du Congo sont venus s'ajouter aux anciens réfugiés en République démocratique du Congo. Le nombre de réfugiés originaires de la République du Congo est de plus de 22.000 dans la province du Bas Congo. Le nombre des réfugiés angolais se chiffre à environ 150.000, avec 8.000 nouveaux venus à Songololo et 4000 dans la ville de Kimpese.

D. AFRIQUE DE L'EST

117. L'Afrique de l'Est continue à abriter plus de deux millions de réfugiés, certains d'entre eux étant des réfugiés de longue date. Plus de trois millions de personnes sont déplacées dans la région. Ceci est essentiellement dû à la famine, à la sécheresse et aux guerres civiles qui ont considérablement affecté la population. Le problème est encore plus complexe dans cette région, car il est parfois difficile de distinguer les réfugiés des rapatriés et des personnes déplacées, à cause des frontières qui n'ont aucune importance pour certains groupes, surtout les nomades.

118. La région a cependant connu des développements positifs avec le retour des Ethiopiens, des Erythréens et des Somaliens dans leurs pays respectifs et celui des personnes déplacées à leur lieu de résidence habituel. Mais il reste beaucoup à faire pour ramener la paix et la stabilité dans la région, ce qui devrait en définitive ouvrir la voie au retour de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. A cet effet, les dirigeants de la sous-région continuent à se rencontrer et à discuter de la

situation lors de réunions et dans différentes instances. L'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement en Afrique de l'Est (IGAD) débat, lors de ses réunions annuelles, de la manière dont elle pourrait prévenir les conflits régionaux qui sont à l'origine des mouvements massifs de population dans la région et de la fuite vers d'autres pays.

Ouganda

119. Pendant plusieurs décennies, l'Ouganda a accueilli des milliers de réfugiés rwandais qui ont fui leur pays en 1959. Après 1994, la majorité de ces réfugiés sont retournés au Rwanda, mais certains sont restés dans la région Ouest de l'Ouganda. Aujourd'hui, le pays continue à accorder l'asile à des réfugiés, principalement du Soudan, installés dans les districts de Arma, Kitgum, Masindi et Moyo. Le pays compte également des réfugiés de la République démocratique du Congo et quelques Rwandais qui ont traversé la province du Haut Congo de la République démocratique du Congo et la Tanzanie.

120. L'Ouganda s'occupe de ses déplacés principalement dans le Nord et l'Ouest du pays. Ces populations sont déplacées en raison des actes de déstabilisation du pays par les rebelles. Leur nombre est d'environ 200.000. Récemment, on a estimé que le nombre de déplacés en Ouganda oscille entre 50.000 et 70.000. En février et mars 1999, plus de 60.000 familles déplacées vivant dans 26 villages protégés d'Acholiland ont reçu une assistance alimentaire et matérielle.

E. AFRIQUE AUSTRALE

121. L'Afrique australe, qui jouit d'une paix et d'une stabilité relatives depuis quelques années est, une fois de plus, menacée par l'augmentation constante du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Ce phénomène est essentiellement dû aux crises en Angola, en République démocratique du Congo, au Burundi et en Somalie. Les pays de la région accueillent 300.000 réfugiés angolais.

a) Botswana

122. Des années 1960 au début des années 1990, le Botswana a accueilli des combattants de la liberté d'Afrique du Sud. A l'issue des élections démocratiques et non raciales d'Afrique du Sud en avril 1994 et de la formation d'un gouvernement

d'unité nationale, les Sud africains sont rentrés chez eux et le camp de réfugiés de Dukwi, à 600 km au nord de la capitale, a été fermé. Le camp a été rouvert récemment pour accueillir plus de 2500 demandeurs d'asile qui sont arrivés au Botswana en passant par la bande de Caprini en Namibie.

123. En mars 1999, cinq réfugiés namibiens ont été rapatriés. Le Gouvernement namibien a proclamé une amnistie générale en faveur des demandeurs d'asile du camp Dukwi, dans l'espoir que les réfugiés optaient pour le rapatriement volontaire, la solution la plus durable au problème des réfugiés.

b) Malawi

124. Le Malawi continue à abriter près de 2000 réfugiés du Rwanda, de la République démocratique du Congo, du Burundi, de la Somalie et d'autres pays. La majorité des réfugiés, qui bénéficient d'une assistance du HCR, résident au camp de réfugiés de Dzaleka, dans le district de Dowa.

125. Le nombre de réfugiés en Namibie est estimé à plus de 2000, avec l'arrivée dans le pays de nouveaux venus, principalement de l'Angola et d'autres réfugiés de différents pays. La plupart des réfugiés se trouvent au camp d'asile, à 225 km de Windhoek. La ville de Windhoek compte également quelques étudiants réfugiés.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A. CONCLUSION

126. Bien que des progrès semblent avoir été réalisés au cours de l'année écoulée dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, en réalité, la situation est de plus en plus préoccupante puisque le continent abrite le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées au monde, et ces réfugiés et personnes déplacées se trouvent dans les pays les plus pauvres.

127. Il incombe aux dirigeants africains de trouver des solutions politiques aux crises qui sévissent sur le continent et engendrent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, menaçant de ce fait la paix, la sécurité et la stabilité, et ralentissant le développement socio-économique de l'Afrique.

128. Il est donc crucial que les Etats membres et les autres parties concernées mettent en œuvre les recommandations et la Déclaration de Khartoum adoptées par la réunion ministérielle de l'OUA sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique tenue en décembre 1998 à Khatoum, ce qui devrait permettre de trouver une solution durable au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées sur le continent. Les deux documents figurent en annexes I et II du présent rapport.

B. RECOMMANDATIONS

129. Outre les recommandations et la Déclaration de Khartoum, la Commission a insisté pour que :

- i) Les Etats membres continuent à s'attaquer sérieusement aux causes profondes du phénomène des réfugiés et des personnes déplacées, et à créer des conditions propices à leur retour en sécurité et dans la dignité ;
- ii) Les Etats membres continuent à pratiquer des politiques d'inclusion et de participation populaire qui favorisent l'obligation de rendre compte, la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et le développement socio-économique ;
- iii) La communauté internationale continue à apporter une assistance matérielle et technique aux pays d'asile pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations, et à apporter également une assistance aux pays d'origine pour la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures socio-économiques ;
- iv) L'OUA fournisse une assistance aux 11 pays visités par la Commission vers fin 1998 et sérieusement affectés par le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, afin de leur manifester sa solidarité ;

- v) L'OUA et le HCR veillent à une coordination appropriée de l'action des différents acteurs intervenant dans l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées afin d'éviter qu'ils travaillent de manière isolée, et de garantir ainsi l'utilisation adéquate de l'assistance tant requise ;

- vi) La Commission de l'OUA sur les réfugiés poursuit la mise en œuvre de son Programme d'Action en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, adopté en 1996 par le Conseil des Ministres de l'OUA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1999-07-06

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'OUA SUR LES REFUGES RELATIF A LA SITUATION DES REFUGES. DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

Organisation de l'unité africaine

OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6870>

Downloaded from African Union Common Repository